



Compte Rendu de la Réunion CODEP du 26/01/2023 à 18 h

Lieu : Salle de la Goutelle - Mascoussel – à MARVEJOLS

Présents :

La feuille d'émargement mise à disposition faisant mention de 15 représentant(e)s des 5 clubs Lozériens:

- Pour les Cyclos du Malpas : Dominique DARDE , Michel MALZAC, Janine CASTAN, Philippe VILLEMINOT
- Pour les Cyclos du Masegros Causses-Gorges : Serge POUJOL, Philippe GUIRAL
- Pour les Cyclos de Haute Lozère : André DURAND, Christian THERET,
- Pour le Cyclo Club Mendois : Alain GRANIER, Jacques MINET, Francis VALADIER,
- Pour le Cyclo-club Marvejolais : Jean Louis BRUEL , Josette CASTAREDE, Françoise CAMEL, Jean Marc BRINGER

Le Président ouvre la séance, en souhaitant à toutes et tous une bonne année ; les représentants des clubs, membres du CODEP48FFVélo (15 sur 21) sont remerciés de leur participation, Jean-Michel CAYROCHE s'est excusé pour un problème de dernière minute, trois dirigeants de l'Association Cyclo sportive "VELOZ 48" , à l'invitation du président, participent à la réunion pour une éventuelle adhésion à la Fédération et au Comité .

Nouvelles Nominations CODEP48FFVélo

Avant d'acter les propositions suivantes le secrétaire tient à préciser quelques règles en matière de nomination et de renouvellement des membres du Comité ; il indique que pour valider les délibérations l'Assemblée devra réunir plus de la moitié des représentants des clubs et les décisions doivent être prises à la majorité ; le quorum ayant été atteint , 71% des représentants présents :

- Francis VALADIER, ancien Président du CODEP48FFVélo, s'est porté volontaire pour assumer cette tâche, en remplacement d'Hervé TEISSEDRE. Il est élu responsable à la Sécurité.
- Philippe GUIRAL est élu comme Délégué VTT en remplacement de Dominique DARDE.
- Jacques MINET élu comme administrateur (webmaster) du nouveau site internet
- Jean-Michel CAYROCHE en qualité de Vice-Président.

Ces changements et nouvelles nominations seront notifiées par voie de procès-verbal et transmis en Sous-Préfecture .

Outre ces décisions portant sur le renouvellement des membres du CODEP48FFVélo, il est évoqué la situation du club de Villefort mis en sommeil et les éventuelles démarches à réaliser vis à vis de la fédération en même temps que celles posées au COREG. A ce jour, aucun membre de ce club n'est licencié, aussi dans cette situation les représentants des clubs considèrent que l'ancien président du club de Villefort, Gérard COGNET , vice-président du CODEP48FFVélo ne peut plus exercer de fonction élective au sein du Comité.

Il est demandé par ailleurs aux présidents de clubs de compléter l'organigramme de leur structure sur la fiche déjà transmise.

Planning Calendrier CODEP 2023

Suite aux propositions des clubs et après quelques ajustements opérés au cours de la réunion, le calendrier 2023 du CODEP48FFVélo est établi et joint au présent compte rendu ; comme les années précédentes, les randonnées désignées par les clubs, figurant au calendrier CODEP48FFVélo, seront prises en compte pour le calcul du Challenge Individuel et des Clubs avec le nombre des points correspondants.

Concernant le Brevet Audax du 18 Mars organisé par le club du Massegros , il est apporté une modification importante visant l'heure du départ qui est fixée à 10 h au lieu de 13 h ; il est rappelé que l'épreuve se déroulera sur un circuit de 100 km, tracé dans les Gorges du Tarn ; départ d'Aguessac pour rejoindre Ste Enimie , lieu du ravitaillement, et retour à Aguessac prévue vers 16 h 00.

Le brevet Audax 100 km est une épreuve de régularité et d'endurance, dont la vitesse moyenne (22,5 km/h) est régulée par un capitaine de route, l'objet étant de permettre aux cyclotouristes de développer des qualités d'endurance en parcourant de plus longues distances.

Une participation de 3 euros sera demandé aux licenciés et 5 € aux non licenciés.

Séjour CODEP à VOGÛE (Ardèche)

En charge cette année de l'organisation du séjour CODEP48FFVélo qui se déroulera du vendredi 01 au dimanche 03/09 à Vogüe (Ardèche) le club du Massegros a validé, après une remise supplémentaire de 10%, le contrat de réservation avec le Domaine lou Capitelle, qui ,rappelons-le, ne prévoit pas d'assurance annulation.

A l'inverse , ces dispositions ont pour conséquence de diminuer le prix du séjour ; au final, celui-ci s'élèvera autour de 130 euros pour les licenciés et à 160 € pour les accompagnantes (si place disponible). Un bulletin d'inscription a déjà été envoyé à tous les licenciés des clubs et la clôture des inscriptions, limitée à 60 personnes , est fixée au **31Mai 2023**. Il est précisé par ailleurs que les inscriptions doivent être envoyées à **Jean-Claude DAUDE -Le Puech de la Combe - 48500 LE MASSEGROS** Mail : jeanclaude.daude@orange.fr

Le détail de l'organisation du séjour et à la planification des circuits sont consultables sur le site du Massegros : www.veloclubmassegros.fr

Projet organisation épreuve féminine « Toutes et tous à Paris 2024 »

Ce rassemblement national qui aura lieu à Paris le 01 et 02 juin 2024, sur le même principe que les manifestations précédentes « *Toutes à Strasbourg 2016* » et « *Toutes à Toulouse 2021* », auxquelles des cyclos lozériennes ont participé est en cours de préparation.

L'objectif étant de rallier Paris, après un voyage itinérant d'environ 630 km entrecoupés de 6 ou 7 étapes sur une période d'une semaine ; l'édition 2024, ne s'adresse pas, cette fois-ci, uniquement aux féminines et si ce projet intéresse des messieurs licenciés lozériens, l'organisation d'un tel périple doit commencer rapidement ; les projets des CODEP voisins sont déjà en préparatifs.

Pour autant, cette épreuve nécessite un budget conséquent évalué entre 600 et 800 euros par participant et une intendance importante concernant l'itinéraire, les étapes, les hébergements, les repas, les véhicules et les accompagnants.

Un sondage est actuellement en cours auprès de nos licenciés pour connaître les personnes intéressées, de façon à envisager ou non cette organisation et débiter au plus tôt les préparatifs.

Les présidents des clubs sont invités à sonder leurs licenciés, avant le **28 février 2023**, et faire remonter les résultats auprès du secrétaire du CODEP48FFVélo.

Rassemblement CODEP48FFVélo Inter clubs

Renouant avec une tradition, après St Chely et Marvejols et stoppée pendant la période COVID, le Cyclo Club Mendois organisera le prochain rassemblement CODEP qui se déroulera à Mende le 15 Avril 2023, les détails de cette manifestation réservée aux membres des clubs cyclo Lozériens seront transmis par le Cyclo Club Mendois (participation gratuite).

Le souhait est de proposer, avec guides, sans fléchage, 2 circuits route et 1 parcours Vtt, avec une collation en fin de parcours offerte par le CODEP.

Passage du Tour de France Cyclo en Lozère le 04/09/2023

Initiée par la FFVELO le Tour de France Cyclo 2023 (20 étapes - 2850 km - 40 000 m de dénivelé positif) traversera notre département le 04 septembre au cours de la 16^{ème} étape Villefort /Bozoul ; lien de l'étape: <https://www.openrunner.com/route-details/16009090>

A cette occasion, Jean Pierre VAUR (06 82 49 59 81) qui s'occupe de l'organisation, demande si le Comité ou un club Lozérien serait en mesure d'organiser un ravitaillement pour 50 personnes sur le parking de la gravière à Ste- Enimie.

Le détail de la demande est le suivant :

- _ Assurer à 4/5 personnes un pique nique pour 5€ par personnes pour 50 participants
- _ Sous forme de pique nique, avec des produits régionaux,
- _ Prévu sur le parking de la gravière à Sainte Enimie
- _ l'organisation du TC2023 fournit les boissons, tables et tabourets

- _ Les couverts et la vaisselle reste a la charge du club accueillant
- _ des adhérents de divers clubs peuvent venir rouler avec nous lors de notre passage.

Au cours de la réunion, le club de La Canourgue a répondu favorablement à cette demande et la réponse sera donnée à M. VAUR ; attention, le lundi 04/09 correspond au lendemain du séjour CODEP, et l'ensemble des clubs sont invités à aider, dans la mesure de leurs possibilités, à l'organisation de ce repas.

(HORS REUNION : M. VAUR a signalé que le ravitaillement se fera finalement à Marvejols et non St Enimie)

Récompenses FFVELO

Fin d'été 2022, la FFVELO a demandé au Président du Codep48 de lui indiquer les personnes retenues par le Comité et susceptibles de recevoir les récompenses de la FFVELO ; ces distinctions sont des titres uniquement honorifiques destinées à récompenser des licenciés de nos clubs qui s'investissent au sein de leur association et méritant d'être reconnus ; c'est pourquoi, suivant la procédure jointe, il est demandé aux Présidents de club de faire des propositions.

En complément du règlement Jacques CLAMOUSE (Président du COREG) a précisé que la période de dépôt des dossiers est à effectuer entre juillet et fin septembre ; quant aux conditions d'attribution et aux modalités de la procédure, il convient d'aller sur le Site Fédéral/Gestion documentaire/Récompenses.

Au niveau départemental, la première des récompenses est une distinction appelée *Mérite du Cyclotourisme* délivrée sur décision du président du Codep qui dispose d'un contingent de 0,50% sur le nombre total des licenciés dans le département.

Après propositions, comme le nombre de récipiendaire est limité et tributaire du nombre de licenciés, l'ordre sera décidé collégalement par les membres du CODEP48FFvélo.

Site internet CODEP

Sur recommandation du Coreg Occitanie et grâce aux compétences de Jacques Minet du Cyclo club Mendois, ce dernier se propose de créer le site internet du CODEP; pour cela, Jacques a testé l'éditeur WIX, une plateforme de création de sites (hébergé de manière autonome) et regarde du côté de l'éditeur Wordpress qui est utilisé et proposé par la Fédération.

Quand il aura toutes les cartes en main, il pourra informer les représentants des clubs des différentes solutions et proposer celle qui lui semble être la meilleure pour le Codep.

Informations et Questions diverses

- S'agissant du prix des inscriptions demandé à l'occasion des randonnées, Jean-Louis BRUEL fait observer que le montant diffère selon les organisateurs et demande la possibilité d'harmoniser les tarifs. La proposition de Jean-Louis étant retenue, un nouveau tarif de 7 euros pour les licenciés et de 10 € pour les non licenciés est mis en place et s'appliquera dès les prochaines manifestations (hors brevet Audax).
- En quête d'informations concrètes, les dirigeants de VELOZ 48 interrogent les membres du Comité sur notre mode de fonctionnement et notamment sur les démarches administratives à effectuer

pour une éventuelle affiliation à la FFVELO, les formules et tarifs des licences pratiquées , les garanties des Assurances proposées aux clubs mais aussi aux particuliers, la quote part des cotisations redevables au Comité et à la Fédération ainsi que la part rétrocédée aux clubs. Après un panel de réponses données sur place, peut être incomplètes, les membres du bureau se sont engagés à leur apporter la meilleure aide possible.

- De leur côté, les responsables de Veloz 48 indiquent que leur association existe depuis une dizaine d'années ; elle regroupe une quinzaine de participants (noyau actif) qui fonctionne sans être rattachée à aucune Fédération et organise leur principale randonnée le 9 septembre qui sera la 7^{ème} édition de la Véloz 48, manifestation à laquelle ils souhaitent vivement nous accueillir ; les dirigeants de leur association sont : Président Yvan SAINT LEGER- 06 83 11 97 97 – Vice-président Philippe CROUZET 06 07 61 75 88 – Secrétaire Frédéric DESMONTS 06 08 88 17 40.
- Enfin, au niveau statistique des prises de licences il apparaît que 156 licences sont enregistrées au 26/01 , soit une d'avance par rapport à l'année dernière, ce qui laisse penser qu'une fois la période hivernale passée les clubs retrouveront la globalité de leur effectif.

Fin de la réunion à 20 h

Le Secrétaire

Michel MALZAC

Le Président

Alain GRANIER